



Vie des entreprises

Les PME peuvent-elles devenir des ETI ?

Une des faiblesses de notre économie fréquemment évoquée est le nombre insuffisant d'entreprises de taille intermédiaire à l'instar des entreprises allemandes notamment. Nous vous proposons ci-après trois éclairages sur cette problématique :

- Le programme « Accélérateur PME » initié par E. Macron,
- Une enquête sur les mesures que les entreprises souhaiteraient voir mises en place pour soutenir leur croissance,
- L'éclairage de la Coface sur le développement des start-up.

Autant d'éléments permettant à la profession d'identifier les moyens d'accompagner leur PME dans cette voie vers le statut de ETI.

« Accélérateur PME » : Comment faire passer sa PME à la vitesse supérieure ?

Programme souhaité par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, « Accélérateur PME » vise à accompagner des dirigeants de PME afin de permettre à leur entreprise de croître et devenir des ETI ⁽¹⁾. Il s'agit de la première promotion du dispositif, qui en comptera au moins deux. Il est financé par l'Etat à hauteur de 61 % et mis en oeuvre par Bpifrance.

► 24 mois pour potentialiser la croissance

Proposer un panel de services sur 24 mois à une sélection de plus de cinquante PME, mobilisées pour la croissance, afin d'en faire les champions de demain.

Le programme a été proposé à des petites et moyennes entreprises (PME) pré-sélectionnées par un jury de personnalités issues du monde économique au regard de critères de performance objectifs (performance passée, solidité financière, potentiel de croissance) parmi un vivier identifié par la Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance.



Les entreprises sélectionnées sont issues de quasiment toutes les régions françaises, d'une très grande diversité de secteurs (industrie et services confondus) et de tailles variées.

À titre indicatif, l'entreprise médiane participant à la première promotion réalise environ 22 M€ de chiffre d'affaires, est forte de 105 salariés et a connu une croissance de l'ordre de 34 % au cours des trois dernières années.

Pour le Gouvernement comme pour Bpifrance, il s'agit de faciliter l'émergence des nouveaux leaders de demain, en permettant à des PME prometteuses de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI), une catégorie dont toutes les études ont montré le caractère décisif pour développer l'innovation, la croissance et l'emploi, et qui est insuffisamment représentée dans le tissu économique national [4 959 en 2011, soit presque trois fois moins qu'en Allemagne (12 000, constitutives du Mittelstand) et deux fois moins qu'en Grande-Bretagne (10 000)].



► Un programme d'accompagnement complet et personnalisé

Conforter l'envie de croître des dirigeants en leur proposant un « diagnostic 360° » de leur PME, des audits complémentaires, des échanges par groupes homogènes autour des facteurs et des aléas de la croissance et un mentor pour dialoguer entre pairs sur la stratégie et le processus de transformation de l'entreprise.

L'accompagnement conjugué :

- un diagnostic individuel de chaque entreprise suivi d'un plan d'action sur les principaux axes de développement : choix stratégiques, organisation, performance industrielle, marketing, innovation, export, opportunités de fusions-acquisitions ;
- des séminaires pour créer un esprit de promotion et sensibiliser les dirigeants et comités de direction sur des thèmes clés : innovation entrepreneuriale, financement de la croissance, développement commercial, opportunités internationales, leadership, performance organisationnelle, développement durable, marketing numérique ;
- la mise en relation avec un mentor bénévole (un entrepreneur ayant à son actif un changement d'échelle) selon les préceptes de l'Institut du mentorat entrepreneurial (IME).

La DGE, les Direccte, Bpifrance, Business France, l'IME et Pacte PME mettent pour ce faire tous leurs services d'appui à disposition des entreprises sélectionnées.

► Une démarche fondée sur le volontariat et des engagements mutuels

Bénéficiant d'un accès préférentiel à ces prestations, les dirigeants s'engagent dans une démarche de moyen terme destinée à identifier puis maximiser le potentiel de croissance de leur entreprise.

- Les partenaires de l'opération offrent les séminaires collectifs, un suivi individuel de proximité et la mise en relation avec les grands groupes. Ils mettent à disposition dans des conditions préférentielles les diagnostics 360°, les diagnostics thématiques, l'appui aux fusions-acquisitions, l'aide export et le mentorat individuel ;
- De leur côté, les dirigeants témoignent de leur envie d'identifier et de maximiser les leviers de croissance de leur entreprise, en s'engageant à s'investir personnellement dans cette démarche, et à prendre en charge les coûts résiduels de conseils pour un montant minimum estimé à environ 20 k€ sur 2 ans.

► Pour se porter candidate à la seconde promotion

La seconde promotion du dispositif sera sélectionnée à l'automne 2015. Les PME, le cas échéant, candidates doivent avoir un chiffre d'affaires situé entre 10 et 40 M€, et être indépendantes de groupes de taille plus large.

Les PME peuvent-elles devenir des ETI ?

Reconnues comme solides économiquement et structurellement, 4 200 ETI sont recensées en France, un chiffre faible, qui a pourtant généré en 2013 plus de 80 000 emplois.

Afin d'aider les PME à passer le cap des 250 salariés, il semble nécessaire que des mesures soient mises en oeuvre.

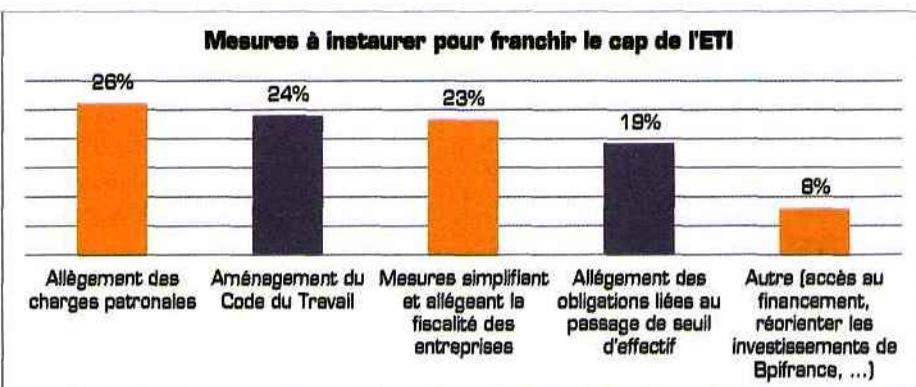
Dans sa dernière étude « Horizon PME »⁽²⁾, le cabinet conseil en financement public Sogedev⁽³⁾ a interrogé les PME sur les mesures qu'elles souhaiteraient voir mises en place pour soutenir leur croissance et franchir le cap !

Selon les répondants de l'étude de Sogedev, le gouvernement doit effectivement interagir et mettre en place des mesures qui faciliteraient et simplifieraient leur développement pour les aider à franchir le seuil des 250 salariés.

En effet, plus d'1/4 des interrogés estime qu'un allègement des charges patronales leur permettrait de devenir une ETI alors que 23 % d'entre eux affirment que des mesures simplifiant et allégeant leur fiscalité leur serait favorable.

Notons également que la simplification du Code du travail et l'accès facilité aux financements publics sont également des mesures que les PME souhaiteraient voir être mises en oeuvre dans cet objectif.

Ces propositions des PME viennent en quelque sorte compléter les dispositifs existants. Bien que considérés comme souvent insuffisants, des dispositifs ont été mis en place pour aider les PME dans leur croissance.





Start-ups en France : plus solides que le reste des entreprises, mais un développement contraint par l'aversion au risque

Le concept de start-up évoque spontanément les années 2000 et la démocratisation de l'accès à Internet qui a entraîné la création de très nombreuses entreprises du secteur des TIC, l'un des principaux catalyseurs de l'innovation.

Si les start-ups sont difficiles à identifier, c'est justement leur offre innovante associée à la recherche d'un « business model » viable qui les différencie des entreprises traditionnelles.

Qui dit innovation dit également besoin en capitaux pour développer une idée, dont l'issue est incertaine et accroît le risque. Il ressort d'une récente analyse de Coface, sur un échantillon de 172 start-ups défaillantes du secteur des TIC entre 2006 et 2014, soit en moyenne 18 défaillances par an, que leur taux de défaillance apparaît légèrement moins élevé que celui de l'ensemble des entreprises en France (+2,25 %, contre +2,54 %).

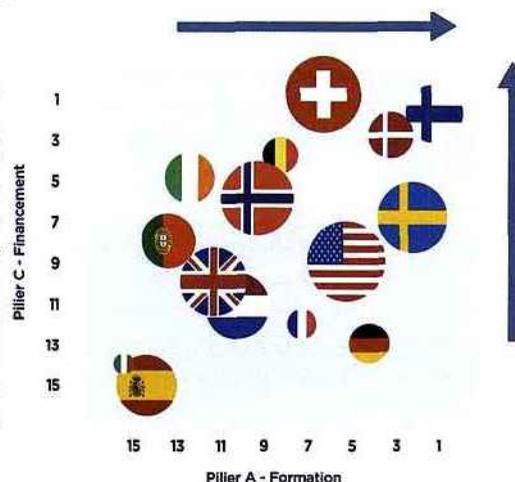
Cet écart s'explique en partie par la nature de leur financement qui suppose un écrémage en amont : à la différence des entreprises traditionnelles, les start-ups doivent faire valider leur « business model » par des investisseurs.

Dans le même temps, le nombre de défaillances de start-ups augmente depuis 2013, à l'instar des défaillances totales d'entreprises, ce qui s'explique en partie par un rythme élevé de création d'entreprises et donc de structures innovantes.

► La situation de la France est-elle plus enviable que celle d'autres pays ?

Si la dynamique des start-ups est indéniabla et leur taux de défaillance est plus faible, plusieurs freins à leur développement existent. Sur un échantillon de 15 pays, la France se place en bas du classement établi par Coface, devant l'Espagne et l'Italie, au côté de l'Allemagne mais loin derrière les pays nordiques et la Suisse.

Pour cela, les économistes de Coface ont croisé trois piliers qu'ils jugent primordiaux pour soutenir le développement des start-ups.



Formation (pilier A sur le graphique) : 7^{ème} place sur 15 pays étudiés

Une des caractéristiques premières qui témoigne de la capacité d'un pays à innover est le degré de formation de sa population.

De ce point de vue, la France bénéficie d'une position intermédiaire : un niveau d'études élevé, notamment chez les 25-34 ans (43 %, au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE à 38 %), et un important dispositif public de R&D.

Financement (pilier C) : 12^{ème} place

Par rapport aux autres pays européens, le financement des start-ups par le capital-risque est moins développé en France dans les premières phases critiques de leur vie.

Seuls 1,9 % des fonds de capital-risque sont concernés en 2013, contre 12,4 % en Allemagne et 7,9 % pour la moyenne européenne.

Le nombre encore insuffisant de business angels et l'émergence récente du crowdfunding apparaissent insuffisants pour y pallier.

En France, la surreprésentation des pouvoirs publics dans le financement des start-ups illustre l'insuffisance d'investisseurs privés.

Comportement (pilier B, taille des bulles) : 13^{ème} place

Enfin, l'aversion au risque, à laquelle de nombreux « entrepreneurs potentiels » seraient confrontés, s'avère un problème majeur en France.

Selon leGlobal Entrepreneurship Monitor, la peur de l'échec chez les Français (41 %) semble toujours plus forte que dans beaucoup d'autres pays (39% en Allemagne, 36 % en Grande-Bretagne et 31 % aux Etats-Unis).

Si ce comportement doit être relativisé compte tenu du contexte général de morosité, le modèle français semble pâtir d'un héritage culturel incitant à la prudence.

⁽¹⁾ ETI : Entreprises de taille intermédiaire dont l'effectif est compris entre 250 et 4 999 personnes avec un CA annuel ne dépassant pas 1,5 milliards € ou un bilan n'excédant pas 2 milliards €. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 M€ de CA et plus de 43 M€ de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

⁽²⁾ Etude « Horizon PME » - septembre 2014.

⁽³⁾ Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation, du développement local et international.